



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 12 avril 2024

N° 2024-188

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël Lamarque, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE

M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30

Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50

Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15

Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h

M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10

M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h

M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30

Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40

M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h

M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël Lamarque à partir de 16h20

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45

M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15

M. Gwénaël Lamarque à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h

Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15

M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10

Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|--|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 12 avril 2024 | Délibération |
| | Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement | N° 2024-188 |

**Association Les Girondins de Bordeaux Omnisports - Année 2024 - Subvention
d'aide au grand prix de triathlon et relais mixte - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Fondée il y a 142 ans, l'association Les Girondins de Bordeaux Omnisports compte plus de 1 600 membres et licenciés, ce qui en fait l'un des clubs les plus dynamiques à l'échelle de notre territoire. Elle décline plusieurs activités sportives à l'attention de tous les publics autour de trois axes : la compétition, la formation et le loisir. La section sportive triathlon des Girondins de Bordeaux Omnisports organise depuis 14 ans le triathlon de Bordeaux métropole. Une épreuve locale, qui a pour but de promouvoir la pratique sportive du triathlon, de fédérer les licenciés et de s'engager dans une dynamique sport-santé. Chaque année, cette épreuve locale regroupe sur 2 jours plus de 1 000 participants de tous âges et de tous niveaux ainsi que quelques milliers de spectateurs.

Fort de ces expériences et en complément de cet évènement sportif, l'association a candidaté à l'organisation d'une étape du grand prix de triathlon pour les années 2023 et 2024. Véritable vitrine de la Fédération française de triathlon, le grand prix de triathlon, regroupe sur 5 étapes en France, l'élite des clubs de l'hexagone qui comptent dans leurs effectifs les meilleurs athlètes tricolores et étrangers. 18 clubs femmes et 19 clubs hommes se présentent sur la ligne de départ. Chaque club présente 5 athlètes lors de chaque étape. Les points se cumulent au fil des étapes. A l'issue finale, les clubs qui terminent en tête du classement général final femmes et hommes sont sacrés champions de France. Il est à noter que le championnat de France de triathlon est un des championnats le plus reconnu au monde et où le niveau est le plus relevé. En effet, les clubs de triathlon français comptent parmi leurs effectifs des médaillés aux jeux olympiques, des champions du monde de triathlon, ainsi que des membres de l'équipe de France de triathlon. Il est également à noter que l'édition 2024 de l'étape bordelaise se tiendrait six semaines avant le début des jeux de Paris 2024, le moment idéal pour les athlètes de haut niveau de faire une dernière compétition avant les jeux olympiques.

L'association Les Girondins de Bordeaux Omnisports a également été retenue par la Fédération française de triathlon pour organiser le championnat de France de relais mixte pour les années 2023 et 2024. Cette nouvelle discipline olympique depuis les jeux de Tokyo, est composée d'une équipe mixte de 4 athlètes (2 femmes et 2 hommes) qui se relayent afin d'effectuer un triathlon. Chaque athlète doit nager pendant 300 m, rouler à vélo pendant 6,8 km et courir pendant 2 km avant de taper la main de son coéquipier pour lui passer le relais. A l'occasion de ce championnat de France, 10 équipes se disputeront le titre de champion de France.

La totalité des épreuves aura lieu les 29 et 30 juin 2024 sur le parc des expositions de Bordeaux. L'accès des 3 500 spectateurs attendus sera gratuit et les épreuves élites seront

retransmises en direct à la télévision. Enfin il est à noter que l'étape bordelaise sera la troisième et dernière étape du grand prix avant les jeux olympiques de Paris 2024.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour une subvention à hauteur de 25 000€, pour un budget prévisionnel de 225 000 €.

Evénement 2024

La tenue de cette seconde édition sera l'occasion de poursuivre les actions spécifiques en faveur de l'inclusion et de la préservation de l'environnement et ainsi de confirmer les efforts déjà engagés par Les Girondins de Bordeaux Omnisports lors de l'organisation du triathlon Bordeaux Métropole. Le programme d'action, à l'occasion de cette édition, sera décliné de la façon suivante :

Découverte des activités physiques sportives pour un public spécifique

La manifestation possède un label accessibilité pour les différents athlètes paratriathlètes. Les paratriathlètes ont un espace dédié sur le site de la course, un départ différé peut être demandé par les paratriathlètes et les concurrents portent un dossard différent. L'organisateur travaille étroitement avec le Comité départemental de triathlon de la Gironde, qui œuvre pour mettre en avant les disciplines para.

Développement du sport féminin

Les différentes épreuves seront labellisées "triathlon mixité". Ce label met en avant la pratique féminine. L'organisateur mettra en place un départ de natation différencié hommes/femmes sur les épreuves ouvertes (décalage dans le temps ou dans l'espace). Le championnat de France relais mixte se fait avec une équipe avec deux hommes et deux femmes. Le dernier relais est couru par la deuxième athlète féminine, qui passe la ligne.

Développement durable et préservation de l'environnement

Les Girondins Omnisports mettront différentes actions en place pour la préservation de l'environnement et le développement durable, à savoir :

- un label durable deux étoiles : recours au marché local, mise en commun de matériel avec d'autres associations aux alentours, évaluation de la manifestation en établissant un bilan carbone, mise en place d'un tri sélectif, ouverture de la manifestation à des publics cibles dont les paratriathlètes.
- un partenariat fédéral pour réduire les déchets, notamment en s'engageant à ne pas mettre à disposition des gobelets ou bouteilles en plastique aux ravitaillements.
- une réduction des déchets, en collaboration avec l'entreprise d'insertion Elise. Dans le village de l'évènement, plusieurs lots de 5 poubelles différentes (papier/carton, plastique, canettes, déchets compostables, verre) seront mis à disposition du public.

➤ Actions caritatives

Depuis quelques années, la section triathlon des Girondins de Bordeaux omnisports est partenaire de l'association caritative "Les Liens du Cœur", qui aide à améliorer les conditions de vie des personnes (principalement des enfants) atteintes de maladies cardiaques :

- pour chaque dossard vendu, 1€ est reversé aux Liens du Cœur,
- plusieurs dossards seront offerts aux enfants et parents de l'association pour courir sur une épreuve,
- l'organisation, la Fédération française de triathlon et l'association Les Liens du Cœur s'engagent à mettre en place une action en amont des épreuves en lien avec le haut niveau. Des athlètes élites visiteront les enfants de l'association à l'hôpital Haut Lévêque.

Indicateurs financiers

| | Budget 2023 | Budget prévisionnel 2024 |
|--|-------------------|--------------------------|
| Charges de personnel / budget global | 0 € - 0% | 0 € - 0% |
| % de participation de BM / Budget global | 25 000€ - 10,42 % | 25 000€ - 11,1 % |
| % de participation des autres financeurs / Budget global | | |
| Ville de Bordeaux | 5 000 € – 2,08% | 50 000 € – 22,22% |
| Région | 15 000 € - 5,26% | 20 000 € - 8,88% |
| Autres | 53 674 € - 18,84% | 50 000 € - 22,22% |

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L. 5217-2 et L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2024-00477 formulée par l'organisme en date du 9 février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le Grand prix de triathlon ainsi que le Championnat de France de relais mixte, organisés à Bordeaux par L'Association Les Girondins de Bordeaux Omnisports, présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain, et des retombées économiques et touristiques positives pour notre agglomération,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € en faveur de L'Association Les Girondins de Bordeaux Omnisports pour l'organisation de ces épreuves de triathlon.

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6578, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

| | |
|--|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024 | Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024 | Madame Brigitte BLOCH |